



Litige macif assurance auto suite demenagement

Par **sisidav**, le **04/02/2010** à **14:58**

Bonjour,

Voilà je vous explique mon cas

J'ai déménagé le 1 septembre 2009.

J'habitais en ville et je suis parti à la campagne

Nous avons fait faire des devis pour assurer notre nouvelle maison en location ainsi que notre véhicule.

La MACIF ne proposant pas de baisse de tarif pour le véhicule (même si notre maison en pleine campagne comportait un garage) et les tarifs habitation proposés n'étaient pas non plus concurrentiels donc nous avons décidé de résilier nos contrats pour aller à la concurrence.

Le 15 septembre, nous envoyons par le biais de notre nouvelle assurance, un recommandé pour résilier le contrat voiture, et le 19 septembre un autre pour résilier l'habitation et la prévoyance.

1^{ère} réclamation tel en novembre car on continue à nous prélever: tout va bien on comprend pas pourquoi on vous préleve on vous rembourse sous 10 jours

2^{ème} réclamation mi décembre (après nouveau prélèvement): ah bien non il manque des docs : attestation fin bail (envoyé début octobre et quittance nouvelle adresse (jamais demandé avant)! là on m'assure que dès réception on rembourse sommes trop perçues depuis date de fin de bail

là nous sommes en février, après 2 appels et autant de mails de réclamation on m'a remboursé pour l'habitation soit 37 euros !

mais pour le véhicule ça sera à date d'échéance soit le 30 mars !

donc on paye 2 assurances pour rien !

et au téléphone personne ne peut nous dire pourquoi ! il dit que c'est un support technique ! bravo

avant de signer le nouveau contrat je n'étais déplacé en agence pour être sûr que le déménagement était bien une modification de l'objet du contrat auto et on m'avait dit oui !

quelqu'un pourrait-il m'aider ?